

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 24 FÉVRIER, à 16 h 08, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIÈRE SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 22).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET (arrivé à 16 h 19 avant l'examen des rapports), Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 16 h 45 au rapport n° 23/1-006), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 45 au rapport n° 23/1-006), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Haroun GANY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Stéphane PERSÉE
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 16 h 45 au rapport n° 23/1-006	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Vincent BÈGUE	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Michel LAGOURGUE

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (46 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de (d')	au titre de la (de l')	rapport n°
- Gérard FRANÇOISE	délégué / Département	SIDR	23/1-001
- Gérard FRANÇOISE	délégué / CINOR	SODIPARC	23/1-004
- Brigitte ADAME - Jacques LOWINSKY - David BELDA - Audrey BÉLIM	délégués / CINOR	NORDÉV	23/1-008
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville		
- Jean-François HOAREAU - Julie PONTALBA - Gilbert ANNETTE - Thomas BENJAMIN	délégués / CINOR	ÉPFR	23/1-013
- Jean-François HOAREAU - Michel LAGOURGUE	élu / Conseil municipal avocat	protection fonctionnelle activité professionnelle	23/1-032

SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

SODIPARC

Société dionysienne de Gestion des Équipements

CINOR

NORDÉV

Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

Société d'Économie mixte
de Développement du Nord de la Réunion

ÉPFR

Établissement public foncier de la Réunion

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Philippe NAILLET	arrivé à 16 h 19	avant l'examen des rapports
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 16 h 23 revenu à 16 h 25	avant le rapport n° 23/1-001 au rapport n° 23/1-002
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SODIPARC)	sorti à 16 h 34 revenu à 16 h 39	avant le rapport n° 23/1-004 au rapport n° 23/1-005
Julie LALLEMAND (était représentée par Jean-Pierre MARCHAU)	arrivée à 16 h 45	au rapport n° 23/1-006
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 45	au rapport n° 23/1-006

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE et autre

(suite)

Brigitte ADAME		
Jacques LOWINSKY		
David BELDA		
Audrey BÉLIM	sortis à 16 h 49	au rapport n° 23/1-008
Christelle HASSEN	revenus à 16 h 54	au rapport n° 23/1-009
Jean-Max BOYER		
Jean-François HOAREAU		
Gérard FRANÇOISE		
<i>(voir élus intéressés : NORDÉV)</i>		

<i>Jacques LOWINSKY</i>	<i>n'a pas pris part au vote du rapport n° 23/1-010</i>
-------------------------	---

Jean-François HOAREAU		
Julie PONTALBA	sortis à 17 h 03	au rapport n° 23/1-013
Gilbert ANNETTE	revenus à 17 h 15	au rapport n° 23/1-014
Benjamin THOMAS		

Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55	au rapport n° 23/1-017
	revenue à 18 h 02	au rapport n° 23/1-021

Sonia BARDINOT	sortie à 17 h 55	au rapport n° 23/1-017
	revenue à 18 h 03	au rapport n° 23/1-021

Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 17 h 55	au rapport n° 23/1-017
	revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/1-023

Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 13	au rapport n° 23/1-032
<i>(voir élus intéressés : élu / Conseil municipal)</i>	revenu à 18 h 17	avant la clôture de séance

<i>Michel LAGOURGUE</i>	<i>n'a pas pris part au vote du rapport n° 23/1-032</i>
<i>(voir élus intéressés : activité professionnelle)</i>	

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats (2ème édition)

Ce rapport a pour objet la validation des vingt-huit projets lauréats dans le cadre de la 2^{ème} édition du Budget participatif de Saint-Denis.

Le Budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et choisis par eux.

L'hyperproximité étant au cœur du projet politique de l'équipe municipale, le Budget participatif est un outil impactant de l'hyperproximité qui permet aux Dionysiens d'affiner l'intervention de la Ville sur leur quartier, dans leur quotidien et celui de leur voisinage.

La municipalité entend ainsi mieux reconnaître l'expertise populaire et les savoirs citoyens en permettant aux Dionysiens de prendre une part active dans l'aménagement et l'amélioration de leur cadre de vie.

Une plateforme numérique a été mise en place pour la mise en œuvre du Budget participatif.

Pour être éligible, tout projet déposé a dû respecter le règlement du Budget participatif comportant les critères suivants :

- justifier d'un intérêt général (bénéficiant à la Ville et à ses habitants),
- être localisé sur le territoire de la collectivité,
- ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, contraires à l'ordre public ou à la loi,
- être compatible avec les projets de politiques publiques menées,
- ne pas concerner un projet déjà prévu ou en cours sur le territoire,
- ne pas générer de situation de conflit d'intérêt,
- ne pas générer de bénéfices privés par son utilisation ou son usage,
- ne pas dépasser un cout maximum de 80 000 €,
- pouvoir être réalisé dans un délai de deux ans,
- entrer dans les champs de compétence de la Ville,
- correspondre à des dépenses d'investissement.

La 1^{ère} édition du Budget participatif a été mise en place en 2021. Les projets lauréats, en cours de réalisation, sont au nombre de vingt-trois. À ce jour, dix projets sont réalisés et un taux de réalisation de 90 % est prévu pour fin 2023.

Ci-dessous la liste des dix projets réalisés :

Titre du projet	Localisation
Développer les transports en commun et les déplacements doux	Ville de Saint-Denis
Caméras pour tracker les makoterias	Ville de Saint-Denis
Pôle sportif du Chaudron	Chaudron
Création d'une oasis ressource	Source
Stationnement vélo boulevard de la Providence et Camélias	Providence / Camélias
Potager pédagogique	Bretagne
Stationnement cyclistes devant les écoles	Ville de Saint-Denis
Les jardins partagés de la Source	Source
Zardin partagé péi	Source
Jardins partagés de la Montagne	Montagne

La 2^{ème} édition du Budget participatif a débuté le 15 avril 2022 et s'est terminée le 30 novembre 2022 ; elle a été organisée selon le calendrier suivant en plusieurs phases :

- du 15 avril au 5 juin, dépôt des projets : cent-quarante-trois projets ont été déposés par des Dionysiens ;
- du 6 juin au 23 octobre, analyse des projets : en deux temps, plusieurs ateliers d'analyses ont été organisés afin de réunir les différents services concernés et de travailler ensemble sur les différents projets :
 - o analyse de conformité au règlement - équipe projet ;
 - o analyse de faisabilité et d'opportunité - équipe mobilisée : chefs de projets territoire, services techniques et thématiques (directions : Superstructures/ Bâti, Grands Projets, Sports, Jeunesse, Espace verts/ Environnement/ Cadre de Vie, Voirie, Mobilités et Energie/ Télécom) ;
- du 24 octobre au 30 novembre, choix des projets par les Dionysiens : trente-sept projets ont été soumis au vote ;
- 10 décembre, annonce des projets lauréats : vingt-huit projets sont lauréats de la 2^{ème} édition du Budget participatif dionysien ;
- 24 février 2023, présentation des projets lauréats au Conseil municipal ;
- 2023-2024 : réalisation des projets retenus.

Les projets ont été retenus en fonction du classement obtenu par les votes des citoyens. Les Dionysiens ont pu voter pour cinq projets différents (un vote par personne), en les classant du préféré (n° 1 = cinq points) au moins préféré (n° 5 = un point).

Ci-dessous la liste des projets lauréats :

Titre du projet	Localisation	Cout estimatif	Nombre de votes	Nombre de points
Exposition permanente : Apothicaire du père Raimbault et ses travaux au sein de la pharmacie de Saint-Bernard	Montagne 15 ^{ème}	40 000 €	196	878
Réhabilitation de la cour de récréation maternelle école Raymond Mondon	Source	80 000 €	176	775
Aménagement paysager de la ZAC Domaine des Horizons marins / colline des Camélias	Montgaillard/ Colline des Camélias	80 000 €	140	662
Rénovation du parc de jeux de Bellevue	Bretagne	50 000 €	118	527
Trois tables d'orientation sur mer sentier du littoral et Barachois de la Ville de Saint-Denis de la Réunion	Centre-Ville	60 000 €	119	446
A livre ouvert	Bois-de-Nèfles	20 000 €	101	414
Marquage des lieux historiques de grand marronnage à Saint-Denis	Montgaillard/ Colline des Camélias	60 000 €	106	403
Desserte cyclable sécurisée entre les différents campus universitaires	Moufia	80 000 €	107	376
Une cour d'école bienveillante	Moufia	15 000 €	92	360
Stationnement vélo sur les quartiers Trinité, Champ-Fleuri et Source	Ville de Saint-Denis	20 000 €	102	346
Cinq stations de réparation de vélo en libre-service réparties sur plusieurs quartiers	Butor	25 000 €	97	324
Zardin Bwad Nèf	Bois-de-Nèfles	40 000 €	84	307
Panneaux pour éduquer sur les déchets	Ville de Saint-Denis	10 000 €	96	304
Mur végétal dans les écoles	Ville de Saint-Denis	80 000 €	103	302
Parc de jeux de Saint-Clotilde près du plateau noir des Lilas	Sainte-Clotilde	30 000 €	76	276
Installation de toilettes publiques	Providence/ Camélias	80 000 €	81	268
La cloche abandonnée de Saint-Bernard	Montagne 15 ^{ème}	60 000 €	68	267
Mise en place d'une signalétique adaptée aux malvoyants	Source	80 000 €	90	247
Aménagement de sentier au Cœur vert familial	Sainte-Clotilde	80 000 €	79	243
Sauvons « terrain Cazal » : le poumon vert de Saint-François	Saint-François	80 000 €	50	209

Titre du projet	Localisation	Cout estimatif	Nombre de votes	Nombre de points
Le Jardin des Senteurs de Lacaussade	Centre-Ville	20 000 €	67	203
Installation d'agrès sportifs dédiés aux séniors au lieu-dit "L'Escalier - Domenjod »	Domenjod	80 000 €	55	187
Aires de jeux au rond-point des Manguiers	Providence/ Camélias	80 000 €	53	182
Aménagement du parc de Bois-de-Nêfles - création d'un espace d'accueil	Bois-de-Nêfles	80 000 €	54	176
Jardin de l'Étoile	Montagne 15 ^{ème}	50 000 €	52	175
Panneaux pour sensibiliser aux dangers de la surutilisation du numérique	Ville de Saint-Denis	10 000 €	51	161
Street workout park à la Bretagne	Bretagne	80 000 €	43	153
« Sa balance pa mal ek mon fauteuil »	Marcadet	15 000 €	54	153
		1 485 000 €		

L'estimation du cout total des projets lauréats au titre de la 2^{ème} édition du Budget participatif s'élève à 1 485 000 €.

Il vous est proposé de valider ces projets.

OBJET **Budget participatif**
Validation des projets lauréats (2ème édition)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le RAPPORT N° 23/1-002 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve la réalisation des vingt-huit projets lauréats dans le cadre de la 2^{ème} édition du Budget participatif de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.



BUDGET PARTICIPATIF

Liste des projets lauréats

Titre du projet	Localisation	Cout estimatif	Nombre de votes	Nombre de points
Exposition permanente : Apothicaire du père Raimbault et ses travaux au sein de la pharmacie de Saint-Bernard	Montagne 15 ^{ème}	40 000S€	196	878
Réhabilitation de la cour de récréation maternelle école Raymond Mondon	Source	80 000 €	176	775
Aménagement paysager de la ZAC Domaine des Horizons marins / colline des Camélias	Montgaillard Colline des Camélias	80 000 €	140	662
Rénovation du parc de jeux de Bellevue	Bretagne	50 000 €	118	527
Trois tables d'orientation sur mer sentier du littoral et Barachois de la Ville de Saint-Denis de la Réunion	Centre-Ville	60 000 €	119	446
A livre ouvert	Bois-de-Nèfles	20 000 €	101	414
Marquage des lieux historiques de grand marronnage à Saint-Denis	Montgaillard Colline des Camélias	60 000 €	106	403
Desserte cyclable sécurisée entre les différents campus universitaires	Moufia	80 000 €	107	376
Une cour d'école bienveillante	Moufia	15 000 €	92	360
Stationnement vélo sur les quartiers Trinité, Champ-Fleuri et Source	Ville de Saint- Denis	20 000 €	102	346
Cinq stations de réparation de vélo en libre-service réparties sur plusieurs quartiers	Butor	25 000 €	97	324
Zardin Bwad Nèf	Bois-de-Nèfles	40 000 €	84	307
Panneaux pour éduquer sur les déchets	Ville de Saint- Denis	10 000 €	96	304
Mur végétal dans les écoles	Ville de Saint- +Denis	80 000 €	103	302
Parc de jeux de Saint-Clotilde près du plateau noir des Lilas	Sainte-Clotilde	30 000 €	76	276
Installation de toilettes publiques	Camélias Providence	80 000 €	81	268
La cloche abandonnée de Saint-Bernard	Montagne 15 ^{ème}	60 000 €	68	267

Titre du projet	Localisation	Cout estimatif	Nombre de votes	Nombre de points
Mise en place d'une signalétique adaptée aux malvoyants	Source	80 000 €	90	247
Aménagement de sentier au Cœur vert familial	Sainte-Clotilde	80 000 €	79	243
Sauvons « terrain Cazal » : le poumon vert de Saint-François	Saint-François	80 000 €	50	209
Le Jardin des Senteurs de Lacaussade	Centre-Ville	20 000 €	67	203
Installation d'agrès sportifs dédiés aux séniors au lieu-dit "L'Escalier - Domenjod »	Domenjod	80 000 €	55	187
Aires de jeux au rond-point des Manguiers	Camélias Providence	80 000 €	53	182
Aménagement du parc de Bois-de-Nêfles - création d'un espace d'accueil	Bois-de-Nêfles	80 000 €	54	176
Jardin de l'Étoile	Montagne 15 ^{ème}	50 000 €	52	175
Panneaux pour sensibiliser aux dangers de la surutilisation du numérique	Ville de Saint-Denis	10 000 €	51	161
Street workout park à la Bretagne	Bretagne	80 000 €	43	153
« Sa balance pa mal ek mon fauteuil »	Marcadet	15 000 €	54	153
		1 485 000 €		



BUDGET PARTICIPATIF

1^{ère} édition

Liste des projets réalisés

Titre du projet	Localisation
Développer les transports en commun et les déplacements doux	Ville de Saint-Denis
Caméras pour tracker les makoteries	Ville de Saint-Denis
Pôle Sportif du Chaudron	Chaudron
Création d'une oasis ressource	La Source
Stationnement vélo boulevard de la Providence et Camélias	Providence les Camélias
Potager pédagogique	La Bretagne
Stationnement cyclistes devant les écoles	Ville de Saint-Denis
Les jardins partagés de La Source	La Source
Zardin partagé péi	La Source
Jardins partagés de la Montagne	La Montagne